

**Séance du 26 Mai 2005**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Jeambrun à M. le Maire ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** :URBANISME - RUE MAUBEC - Acquisition des lots 12 et 18 de l'immeuble cadastré BI 291 situé au 53 rue Maubec.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention territoriale du contrat de ville portant sur le quartier St Esprit, plusieurs actions ont été engagées, ou vont l'être, en vue de revitaliser le quartier (OPAH en 2001, opérations de constructions de logements neufs HLM et privés, projets d'aménagements d'espaces publics et d'équipements publics : boulevard Alsace Lorraine, square Bergeret...).

Rue Maubec, qui constitue une des entrées principales du quartier, il est prévu, notamment :

- de poursuivre la politique de réhabilitation des logements anciens ;
- d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement et de traiter les espaces publics.

A cet effet, il est envisagé d'agrandir et de réaménager la place Moracin et d'ouvrir cet espace sur la rue. Ceci nécessite l'acquisition de l'immeuble du 53, rue Maubec et sa démolition par la ville.

L'immeuble appartient à une copropriété de 10 propriétaires (14 lots). Huit lots ont déjà été acquis par la Ville.

Un accord est intervenu avec M. HARAMBOURE propriétaire des lots 12 et 18 (94 m<sup>2</sup>) sur le principe de l'acquisition de ces lots, moyennant le prix de 109 000 € montant supérieur à l'estimation des services fiscaux en date du 04 mai 2005.

- Considérant qu'il est important d'acquérir la maîtrise foncière de cette parcelle aux fins de réaliser l'agrandissement de la place Moracin ;
- Considérant que le logement sera acheté libre d'occupation ;
- Considérant que cette négociation aboutit à la concrétisation d'un accord amiable.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'acte concrétisant la transaction, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Il est entendu que la Ville prendra en charge l'ensemble des frais relatifs à la concrétisation de la transaction.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.